



Communauté d'Agglomération  
de Lens-Liévin

Monsieur Jean-Marc TELLIER  
Maire d'Avion

Hôtel de Ville  
Place Jacques Duclos  
62 210 AVION

Lens, le 27 JAN. 2020

*Affaire suivie par Jean-Luc MUSILLI  
Tel : 03.21.790.560  
Nos Réfs : JLM/VP-2020L085*

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
Demande d'enregistrement - Déchèterie AVION/QUADRAPARC

**Monsieur le Maire,**

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin souhaite construire une nouvelle déchèterie pour être en conformité avec la réglementation et pour améliorer les capacités d'accueil du public et du nombre de filières de recyclage. En ce sens, un dossier de demande d'Enregistrement au titre de la réglementation ICPE est en cours de préparation.

La réglementation française prévoit de solliciter l'avis du propriétaire du terrain et du Maire de la Commune, concernant l'arrêt définitif du site après exploitation.

Nous nous permettons de joindre à ce courrier, un document indiquant les conditions de remise en état du site après exploitation suite à l'arrêt définitif, qui décrit ce que nous envisageons de mettre en œuvre le cas échéant.

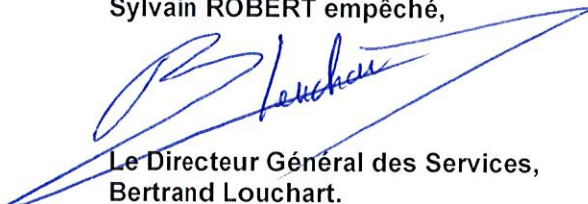
En effet, l'avis exigé en référence à l'article R.512-46-4 paragraphe 5° du Code de l'Environnement stipule qu'à la demande d'enregistrement doit être jointe :  
« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. »

De ce fait, pour répondre aux exigences réglementaires, l'Inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier un courrier de votre part donnant votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Aussi, il convient de nous confirmer votre accord sur les dispositions, listées ci-après, en nous renvoyant ces conditions accompagnées d'un courrier expliquant votre validation à ce sujet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pour Le Président,  
Sylvain ROBERT empêché,



Le Directeur Général des Services,  
Bertrand Louchart.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat  
BP65 - 62302 LENS Cedex

Tél. // 03 21 790 790

Fax // 03 21 790 799

contact@agglo-lenslievin.fr

www.agglo-lenslievin.fr

## CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DE LA DECHETERIE SUR LA COMMUNE DE AVION/LIEVIN - LOOS-EN-GOHELLE APRÈS EXPLOITATION SUITE A L'ARRET DEFINITIF

Dans la mesure où les terrains de la déchèterie sont situés dans un secteur destiné à une zone d'activités, à l'arrêt de l'activité de la déchèterie à destination des particuliers, le site conservera un usage commercial, artisanal ou industriel. Il sera alors :

- ▶ soit adapté en déchèterie professionnelle et éventuellement cédé à un autre exploitant,
- ▶ soit remis à nu pour accueillir de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de la cessation volontaire d'activités, l'exploitant respectera l'article R512-46- 25 à R512-46-27 du Code de l'Environnement visant en particulier :

- A l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrée seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- À prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées. En cas de besoin, une surveillance sera exercée.



LA POSTE

Destinataire

M. Jean-Marc TELLIER  
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale  
Maire d'Héron

Adresse  
Place Jacques Durlos  
62810 ARIAN  
Code postal Commune

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
(Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
Signature Facteur\*

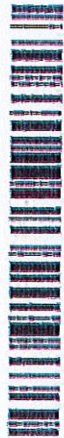
Date :                      Prix :                      CRBT :  
R1  R2  R3

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR2 V22 - PTC 6D - 201602631010 - 06/17

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 146 721 6299 7



~~0657 1511 149 - 80804085~~  
Expéditeur

~~Commune de l'Administration Tour de l'Éclair~~  
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale  
Expéditeur

~~N° 21 rue Sembal - 62865  
Libellé de la voie~~

Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne.

Consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)



PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000  
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris



PREUVE DE DÉPÔT  
CONSERVER PAR LE CLIENT

